COMMUNIQUÉ DE PRESSE

vitry-sur-seine

Cabinet du Maire **Vitry-sur-Seine, vendredi 30 octobre 2026**

La France doit défendre le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination

Le Conseil de sécurité des Nations unies doit se prononcer, d'ici au 31 octobre, sur un projet de résolution présenté par les États-Unis concernant le Sahara occidental.

Ce projet entend faire du plan d'autonomie marocain le seul cadre possible pour régler le conflit. Le texte prévoit également de supprimer la référence au référendum dans le nom de la MINURSO et ouvre la voie à une transformation de son mandat. Cette mission des Nations unies avait pourtant été créée en 1991 pour accompagner l'organisation d'un référendum d'autodétermination. Remettre ainsi en question sa vocation initiale constitue un signal particulièrement préoccupant pour le processus de paix engagé sous l'égide de l'ONU. Une telle orientation reviendrait à considérer la souveraineté du Maroc sur ce territoire comme acquise, sans que le peuple sahraoui ait pu s'exprimer librement.

Vitry déplore que la France, qui a déjà apporté son soutien à la souveraineté marocaine sur le Sahara occidental, puisse aujourd'hui accompagner cette nouvelle initiative des États-Unis. Nous refusons que les intérêts économiques et diplomatiques priment sur le respect du droit international et conduisent à l'abandon de nos principes républicains et démocratiques. Notre pays ne peut se réclamer du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes tout en soutenant une solution imposée au peuple sahraoui.

Les peuples sahraoui et marocain ont droit à une résolution pacifique de ce conflit, dans le cadre d'un processus démocratique, respectueux des droits et des aspirations de chacun.

Dans la continuité de ses engagements, Vitry continuera d'accueillir les enfants issus des camps de réfugiés sahraouis. Nous continuerons à défendre une solution juste et durable, fondée sur le dialogue et le respect des peuples.

À l'approche du vote, j'appelle le gouvernement français à ne pas soutenir ce projet de résolution en l'état et à agir, au sein du Conseil de sécurité, pour garantir le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination. La France doit retrouver une position conforme aux principes du droit international et aux engagements qu'elle affirme défendre.

Pierre BELL-LLOCH

Maire de Vitry-sur-Seine